

délibération :
D_2023_4_2

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 14 Septembre 2023

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame COLOMB Yvette, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Vente à l'occupant
d'un pavillon Polygone sis 1
rue des Aubépines**

Pouvoirs :

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame MALHERBES Caroline
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) : Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierrick GRAFFOILLERE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que POLYGONE SA d'HLM a été saisi par des locataires (Mr et Mme GAL), qui souhaitent acquérir le pavillon qu'ils occupent, 1 rue des Aubépines à JUSSAC.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de l'accession sociale à la propriété, POLYGONE offre effectivement aux locataires la possibilité de devenir propriétaires de leur pavillon dans la mesure où ce dernier est construit depuis plus de dix ans.

Les conditions de vente de ce pavillon de la rue des Aubépines à JUSSAC étant réunies, POLYGONE a donné un avis favorable à cette cession.

La commune de Jussac étant propriétaire du terrain concédé à POLYGONE par bail emphytéotique, l'accord du Conseil Municipal est sollicité sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET** un avis favorable à la vente d'un pavillon situé 1 rue des Aubépines à JUSSAC ;
- **APPROUVE** la vente par la Commune de JUSSAC du terrain cadastré section AK n°122 d'une surface de 1527m² à Mr et Mme GAL, pour un montant de 12 000 € (Douze Mille Euros) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.



Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

